

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED  
LIMITED B  
GATT/CP.5/SR.25/Corr.2  
10 January 1950  
BILINGUAL

CONTRACTING PARTIES  
Fifth Session

SUMMARY RECORD OF THE TWENTY-FIFTH MEETING

Corrigendum

Page 2 - fifth paragraph

Amend the last sentence of Mr. Nair's remarks as follows :

"He had no objection to the New Zealand representative's proposal, but he would urge that the time given for supplying information regarding export restrictions should not in any case be less than the time given for replying to the questionnaire on import restrictions as the Contracting Parties have recognised that this enquiry is one of lower priority than the enquiry regarding import restrictions."

PARTIES CONTRACTANTES  
Cinquième Session

COMPTE RENDU DE LA VINGT-CINQUIÈME SEANCE

Corrigendum

Page 2 - cinquième paragraphe

La dernière phrase du paragraphe où est rapportée l'intervention de M. Nair doit être libellée comme suit:

"Il ne voit pas d'objection à la proposition néo-zélandaise, mais il demande instamment qu'en tout état de cause le délai imparti pour transmettre les renseignements concernant les restrictions à l'exportation ne soit pas moindre que celui accordé pour répondre au questionnaire sur les restrictions à l'importation, puisque les Parties Contractantes ont reconnu que la première des enquêtes susmentionnées est moins urgente que l'autre."